



Période d'essai

Par Jerome22

Bonjour,

Je suis arrivé dans une entreprise le 6 juin 2024

Le 30 octobre on me fais une prolongation de période d'essai et le 4 décembre 2024 ont me refais signer ma fin de période d'essai qui prendra le 3 décembre 2024 le lundi soir ont me dis de pas revenir le lendemain et de finir ma période d'essai a la maison.

J'aimerais avoir votre avis si c'est légal ou pas de faire sa fin de période d'essai a la maison

Ma période d'essai était de 4 mois renouvelable + 2

Merci de votre retour

Bien cordialement

Par kang74

Bonjour

On met fin à votre période d'essai et au vu de votre temps de l'entreprise, on vous dispense d'effectuer votre délai de prévenance qui correspond à un mois en restant chez vous .

Oui c'est légal .

Par Jerome22

Merci de votre retour